



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 66/2026
du Conseil communautaire
Séance du 27 avril 2026**

Date d'envoi de la convocation = 21 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 65

Nombre de conseillers absents : 12

Nombre de votants : 74

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE , Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BASCLE Charles, BAYART Sébastien, BERGONZI Margaux, BERTRAND Pascale, BETTON Thomas, BORDES Pascale, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DANIEL Georges, DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, EUTEDJIAN Claudine, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HAGEAUX Audrey, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LIANES Pédro, MARCELLIN stephane, MARQUES Léopoldina, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MORELLI Jean-Louis, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, PALISSE Patrick, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROBELET Olivier, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, ROUX Olivier, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SERRE Christophe, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BAGUR Marie-Laure (procuration à CARMINATI Jérôme), BIALLET David (procuration à SERRE Christophe), BODI Trinité, CALLEJON Gaétan (procuration à MORELLI Jean-Louis), COSTA Ludivine (procuration à DEY Chistine), COUSTON Maxime, FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), LORIC Karima, MAHLER Fred (procuration à CASTOR Raphael), PARADIS Gislaïne (procuration à BOUIS Caroline), RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à EUTEDJIAN Claudine), SEGAL Valère (procuration à GOURRET Patrice),

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : Concession de service public pour l'exploitation du service de transport de voyageurs - signature avenant 16

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment l'article R3135-7,
Vu les avenants précédents,
Vu l'avenant 16 joint à la présente délibération,
Vu l'avis positif de la commission de délégation de service public,
Vu la délibération 78/2019 du 27 juin 2019 par laquelle le conseil communautaire a autorisé la signature du contrat de concession de service public pour l'exploitation du service de transport de voyageurs avec la société TRANS'GARD RHODANIEN pour une durée de 8 ans, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2027,
Vu le contrat de concession de service public en cours,
Considérant que l'offre doit être adaptée pour répondre mieux aux besoins des usagers portant notamment sur les points suivants :

Création de 3 nouvelles lignes :

- Ligne 18 : Bagnols sur Cèze / Sabran(Combe) / Verfeuil / St André d'Olérargues / St Marcel de Careiret
- Ligne 19 : Bagnols sur Cèze / Sabran village / Sabran Mégier / Cavillargues / Le Pin / St Pons la Calm
- Ligne 31 : Pont St Esprit / St Julien de Peyrolas / Salazac / St Christol de Rodières / Laval St Roman / Le Garn / Issirac

Modification de 2 lignes :

- Ligne 16 (Bagnols-sur-Cèze-Tresques-Connaux-St Paul-Ladun L'ardoise) : création d'une desserte de St Paul les Fonts après l'arrêt mairie Connaux et avant les arrêts de Laudun l'Ardoise
- Ligne 17 (Bagnols-sur-Cèze-Combe-Donnat-Carmes-St Marcel de Careiret-St André d'Olérargues) : parcours actuel modifié pour plus de lisibilité avec la desserte de Sabran (Donnat/Carmes) à chaque passage mais un terminus à St Marcel de Careiret. En complément création de la ligne 18 (Bagnols-sur-Cèze-Sabran-Verfeuil-St André d'Olérargues-St Marcel de Careiret)

Considérant la plus-value de la contribution forfaitaire annuelle détaillée dans l'avenant joint,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la passation de cet avenant 16 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant 16.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise le 27 avril 2026.

Le Secrétaire de Séance

Le Président
Christophe SERRE

